

Demande d'autorisation spéciale pour l'utilisation industrielle d'un véhicule agricole

FO 301 06 - Page 1 sur 1
Version 7.0 – 31.03.2021 – SHA

Destinataire

Demande adressée à l'autorité de délivrance du canton de :

Requérant

Nom/Raison sociale	
Adresse	
NPA Lieu	
Collaborateur/trice	
Téléphone	
Fax	
E-mail	

Données des véhicules (si le nombre de véhicules est supérieur aux champs prévus, joindre une liste séparée svp)

No de plaque	Marque et type	No de châssis

Motifs de la demande

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Enlèvement de la neige | <input type="checkbox"/> Enlèvement des ordures ménagères |
| <input type="checkbox"/> Construction ou entretien des routes et des chemins | <input type="checkbox"/> Participation à un cortège populaire |

Attestation (à compléter par la commune compétente)

L'autorité communale compétente atteste que les données susmentionnées sont exactes et qu'il n'y a pas de véhicules industriels propres à effectuer les travaux de ce genre sur place

Lieu et date :

Signature :

Extrait de l'Ordonnance sur les règles de la circulation routière (OCR) du 13.11.1962

Art. 90 Autorisations exceptionnelles

¹ L'autorité cantonale peut permettre l'emploi industriel d'un véhicule agricole:

Pour des courses à effectuer au service de l'État ou d'une commune, notamment pour la construction et l'entretien des routes et des chemins, pour l'enlèvement des ordures ou de la neige.

² De telles autorisations ne seront accordées que pour des raisons impérieuses et seulement pour les endroits où il n'y a pas de véhicules industriels propres à effectuer des courses de ce genre. Il faut en outre que les courses autorisées soient peu importantes et que l'usage agricole du véhicule reste prépondérant. L'autorisation peut être révoquée en tout temps.

³ L'autorité cantonale peut permettre l'emploi de véhicules automobiles agricoles pour des cortèges populaires; elle ordonne, au besoin, les mesures de sécurité à prendre. En ce qui concerne l'assurance, l'article 61, 5e alinéa, s'applique par analogie.

Lieu et date :

Signature du requérant :